

de désespoir. Il semblait que, comme Pascal, le silence de cet infini de douleur l'épouvantait. Le printemps ayant ramené la famille à la campagne, l'enfant se rappela que tous les matins, au déjeuner, son frère mettait à la place de sa mère un petit bouquet de violettes et de réséda. Le voilà donc à peine levé qui descend mystérieusement dans le jardin, fait sans bruit sa petite moisson et la glisse avec toutes sortes de précautions sous la serviette de sa mère, en ayant soin de se cacher un peu pour jouir de l'effet de sa surprise. Hélas ! pauvre petit, cet effet fut bien différent de ce qu'il avait espéré. La mère, à la vue de ce bouquet, crut voir se lever devant elle tout le passé ; elle poussa un cri et s'évanouit.

Les semaines, les mois, la première année, l'année suivante s'écoulèrent sans apporter aucune modification à l'état de la mère. Chaque jour elle devenait plus pâle, chaque jour plus douce, chaque jour plus faible. Ce qui ajoutait à sa faiblesse, c'est que, par un phénomène physiologique très-étrange, elle avait été prise, depuis son malheur, d'un invincible dégoût pour toute espèce de chose ayant eu vie, comme dit Lafontaine ; elle ne pouvait supporter comme aliments que le thé, quelques légumes et un peu de pain. Le cours de la vie et le mouvement des affaires avaient ressaisi son mari et l'avaient entraîné forcément dans quelques distractions sérieuses : il demanda à sa femme de le suivre ; elle ne s'y refusa pas, elle ne se refusait à rien ; mais lui-même, lorsqu'il vit cette pâle figure, cette morne image du désespoir incurable au milieu des riantes visages du monde, il comprit qu'il y avait une sorte de sacrilège à lui imposer ce supplice, et il lui permit de rester dans sa solitude, où elle alla s'enfouir comme un débris de vaisseau échoué sur une côte déserte. Il commença à trembler pour sa femme. Essayait-il de la tirer de sa torpeur, lui reprochait-il doucement, affectueusement, car il lui portait une véritable et profonde tendresse, lui reprochait-il de s'absorber dans la pensée de son chagrin : « Ce n'est pas ma faute, répondait-elle doucement : je fais ce que je peux... mais vous savez, mon ami, que je n'ai pas d'esprit du tout ; j'ai très-peu d'idées, et quand il n'y en a qu'une qui me saisisse... qui s'empare de moi... qui en a le droit comme celle-là... ajouta-t-elle avec un léger tremblement de lèvres, je ne peux pas m'en distraire. »

Le médecin, consulté, ordonna un voyage, les eaux ; elle revint dans le même état qu'elle était partie. L'inquiétude de son mari devint de l'anxiété. « Mais enfin, docteur, disait-il avec terreur, on ne meurt pas de chagrin, mais on meurt des suites du chagrin.—Les jurisconsultes ont créé à propos des successions, un mot qui m'a toujours causé une sorte de peur. Ils disent : « Le mort saisit le vif. » Eh bien, c'est le cas de votre femme. Celui qui n'est plus l'attire à lui. Les légendes du moyen âge nous peignent ces sortes de fascinations, qui entraînent à leur perte et précipitent dans les flots, sur les pas où à la voix d'un être naturel, des victimes volontaires... Eh bien, votre femme subit cette espèce de charme fatal ; elle suit son fil, et si nous ne l'arrachons pas à cet entraînement, elle le suivra dans l'autre vie. — Mais que faire ? que faire ? répondait le mari avec désespoir. Où trouver la guérison ? où la chercher ?—Le seul remède serait une secousse violente qui l'a rejeté dans la vie ! L'homéopathie n'est pas de mes amies, comme vous savez, mais un de ses axiomes : *similia similibus*, « guérir les semblables par des semblables », est un mot profond. Il y a des douleurs qui sauvent de la douleur. Il faudrait que le péril de l'un de vous la rattachât à vous. Elle se croit indifférente à tout, elle ne sent plus l'affection qu'elle vous porte ; mais si elle vous voyait malade, vous ou ce cher et charmant enfant que voilà, ajouta-t-il en embrassant le petit, qui venait toujours se glisser entre leurs jambes quand on parlait de sa mère ; si elle le voyait frappé à son tour... si elle craignait de le perdre aussi... oh ! alors, je ne doute

pas que son pauvre cœur ne s'éveillât en sursaut sur le coup. Tout ce qui lui reste de liens et de devoirs apparaîtrait violemment à sa conscience comme à son cœur, et elle rentrerait en possession d'elle-même... Mais je ne peux pourtant pas donner à l'un de vous une maladie mortelle pour la sauver !... Enfin, attendons, observons et espérons. »

La seconde année de deuil finissait, et, sur le conseil du docteur, la famille alla s'installer à la campagne dès les premiers jours d'avril. Dans le petit domaine occupé par elle se trouvait une pièce d'eau peu profonde, mais qui, alimentée par une source vive, gardait toujours une fraîcheur glacée. Le père avait autrefois entouré cette pièce d'eau d'un grillage, par précaution contre les chutes ; mais le jardin avait été très-négligé depuis leur malheur, et le grillage était à moitié détruit. Quelques jours après leur arrivée, par une de ces gelées printanières, plus piquantes, ce semble, que les grands froids d'hiver, le petit, jouant auprès de ce bassin, glissa sur le gazon et tomba dans l'eau glacée. Un domestique, qui le vit de loin, accourut et le retira frissonnant, les lèvres bleuâtres, les dents claquant les unes contre les autres, et, une heure après, il était saisi d'une fièvre ardente. La prévision du médecin se réalisa. La mère passa au chevet du lit de l'enfant une nuit de désespoir et de remords. Elle s'accusait ! elle se maudissait ! « Dieu me punit ! s'écriait-elle ; je le perdrai, c'est juste ! J'ai oublié mes devoirs envers lui ! J'ai été une mère ingrate !... Il me rayera du nombre des mères !... » Puis, son imagination s'exaltant, elle se représentait celui même qu'elle avait perdu comme son accusateur... « Je suis sûr qu'il m'en veut aussi, lui !... répétait-elle, de l'abandon où j'ai laissé son frère... c'est lui qui l'appelle ! Il me le retire !... » Le danger ne dura qu'une nuit. Au matin, la fièvre était tombée, le malade était sauvé. Penchés sur le lit, les deux pauvres parents disaient au petit malade : « Mais, malheureux enfant ! comment as-tu donc fait pour tomber dans cette maudite pièce d'eau ? Je l'ai fait exprès, répondit tranquillement l'enfant.—Toi ! pourquoi ? comment ?—Papa me disait toujours de bien prendre garde, que, si j'y tombais, je deviendrais bien malade, et le médecin a dit devant moi que si je pouvais devenir bien malade, ça guérirait maman ; alors je me suis laissé tomber. » A ces mots, la mère poussa un grand cri, puis, tout à coup, avec une sorte de délire : « Oh ! lui, lui ! c'est un mot de lui ! il aurait fait cela, lui !... » Et saisissant la tête de l'enfant, qu'elle inondait de larmes, elle lui disait d'une voix entrecoupée : « Tu me le rends ! Tu me le rends ! Tu es toi et lui ! Tu es ton frère aussi ! »

Le reste, on le devine. On ne se console jamais de la perte d'un enfant. La première tempête de l'âme s'apaise, les cris de révolte et de désespoir éperdu cessent, mais pour faire place à une douleur chronique et immuable sur laquelle le temps ne peut rien. Les autres pertes sont des blessures ; celle-là est une amputation. On peut vivre avec un membre de moins, mais on vit mutilé, et l'on se sent toujours mutilé. C'est ce qui arriva à cette mère. Elle entra dans l'existence, elle reprit intérêt aux occupations de son mari, elle reprit part aux études de son fils. On la revit même sourire. Elle se le reprochait bien un peu tout bas, elle s'en voulait parfois de n'être plus aussi malheureuse ; mais la vue de celui qui lui restait la ramenait bien vite au sentiment de ses devoirs. Un jour, enfin, après une distribution de prix où l'enfant avait été couronné plusieurs fois, revenant avec lui à la campagne dans une voiture découverte, par un beau ciel, on l'entendit murmurer tout bas :

« Je disais que cela m'était bien égal de mourir ! Il est pourtant bien doux de vivre ! »

E. LEGOUVÉ,

De l'Académie française.

#### AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

#### GAZETTE DES TRIBUNAUX

Il y a quelque temps, à Bruxelles, en Belgique, on trouvait, dans une maison de bonne apparence, la maîtresse, une vieille dame, étranglée, et près d'elle, garrotté et baillonné, son petit-fils, un garçon de mauvais caractère qu'elle faisait vivre. Retsin, c'était le nom du petit-fils, fut arrêté sur le soupçon d'avoir tué sa grand-mère et de s'être ensuite garrotté pour faire croire qu'il ne pouvait être coupable. Le procès a été émouvant.

Retsin était-il une victime ou un parricide ? Avait-il, comme il le prétendait, été garrotté par les assassins de sa grand-mère, ou bien, comme le croyait le ministère public, est-ce lui qui, après avoir frappé la pauvre femme, s'était ligotté pour donner le change à la justice ?

Tout était là. Aussi les expériences de *ligottage*, les rapports d'experts, les consultations professionnelles ont-ils fait le fond de ce gros procès.

M. Dutsin, le premier des experts entendus, a estimé que Retsin s'était garrotté lui-même, et, pour donner une démonstration frappante de ce qu'il avançait, il a procédé à une expérience de *ligottage* sur l'accusé.

Retsin a dû endosser les vêtements qu'il portait le soir du crime, s'étendre sur les dalles de la Cour d'assises et se laisser attacher par M. Dutsin de la façon dont il était lié d'après les déclarations des agents de police.

L'expérience a duré longtemps, elle a duré pendant toute une audience, et, en somme, elle n'a abouti à aucun résultat décisif.

Voici maintenant le rapport du docteur Van Kerkhove, le médecin qui a examiné Retsin après l'assassinat :

J'ai trouvé le jeune homme bien agité, déposé-t-il. Le pouls marquait 80 pulsations par minute. Retsin a demandé à boire, puis il s'est écrié : « *Bellemans*, un homme, bonne maman, deux hommes ! »

La gorge paraissait sèche, Retsin prétendait que les meurtriers avaient essayé de lui faire avaler le contenu d'une fiole qu'ils avaient introduite de force dans sa bouche. Aussi ai-je cru d'abord à un empoisonnement, mais je n'ai pas tardé à revenir sur cette opinion.

J'ai examiné ensuite les poignets et les mains de l'accusé. Les poignets étaient très-rouges, les mains çà et là écorchées. La chemise était mouillée de taches de sueur. Evidemment, Retsin avait dû faire de grands efforts musculaires.

Comme on le voit, tout cela n'était point concluant. Et l'obscurité devenait bien plus compacte encore, si l'on tient compte des deux dépositions de médecins qui vont suivre :

M. le docteur Grégoire :

J'ai examiné l'accusé et je ne puis admettre qu'il ait simulé un *ligottage*. Je crois également que, d'après l'examen du corps de la victime, une lutte terrible a dû s'engager entre elle et l'assassin. Or, ceci est incontestable : Retsin était beaucoup moins vigoureux que sa grand-mère, et celle-ci n'a pas été étouffée par un homme seul, comme le suppose l'accusation.—(Mouvement.)

M. le docteur Schwartz, professeur à l'Université de Bruxelles :

De même que M. le docteur Grégoire, je ne puis admettre comme rigoureusement exactes les conclusions des experts. Mais j'insisterai particulièrement sur un point : on a découvert sur les vêtements de Retsin des taches de sang. J'ai analysé ce sang ; j'ai analysé ensuite le sang de la victime ; la composition chimique de l'un et de l'autre n'est pas la même.—(Sensation.)

Enfin, les témoins ayant tous été entendus, une dernière tentative de *ligottage* a été faite pour arriver à la lumière. M. Jordens, ancien marin, expert par conséquent en matière de nœuds, a garrotté à l'audience une personne de bonne volonté, en ayant soin de suivre, pour cette opération délicate, toutes les indications données par la police sur l'état dans lequel Retsin a été trouvé. L'opération terminée, les agents qui ont découvert le jeune homme et qui l'ont délié ont été appelés à examiner l'œuvre de l'ancien marin. O confusion ! l'édifice de nœuds n'était pas établi de la même manière ! Et il a fallu renoncer à se faire une conviction sur ce point, qui était le point capital du procès. Bien autrement significatives, il faut le

dire, semblaient être les *preuves morales* relevées contre l'accusé.

Ce tout jeune homme était un triste sujet, et son interrogatoire, dans lequel il s'est montré entièrement calme et prudent, nous le montre sous un bien vilain jour :

D. Retsin, vous êtes représenté comme un garçon sournois, brutal, comme un mauvais fils. Il vous est arrivé de frapper brutalement votre père, qui était paralysique, et de le souffleter pendant qu'il était étendu dans son fauteuil ? (Rumeurs).—R. C'est faux.

D. Vous étiez très-débauché, très-viveur : vous aviez la rage de faire des paris, qui, parfois, allaient jusqu'à mille francs ?—R. Des paris, c'est possible, mais on exagère.

D. Votre grand-mère, qui vous a recueilli après la mort de votre père, vous adorait. Vous ne le lui rendiez pas, loin de là. Et comme elle ne pouvait pas répondre toujours à vos incessantes demandes d'argent, vous profériez souvent contre elle d'odieuses menaces ; vous manifestiez sans cesse le désir de la voir « claquer » pour avoir sa fortune, et vous aviez, en un mot, à ce qu'il semble, cette préoccupation unique de devenir riche par la mort de cette pauvre veuve Von Roey ?

L'accusé garde le silence. M. le président poursuit :

Votre grand-mère n'était pas la seule, d'ailleurs, à qui vous fassiez des menaces. Un de vos anciens commis, M. Goemans, a raconté que vous n'alliez jamais voir votre père, dont je parlais tout à l'heure, sans insulter le pauvre valétudinaire, et dire d'un ton ironique en le regardant : « Voyez comme il est assis avec ses pattes pourries ! » (Sensation.)

Retsin (avec force).—M. Goemans s'est vengé comme il me l'avait promis du reste, de ce que je l'ai fait renvoyer après l'avoir surpris avec une jeune fille !...

D. Arrivez au crime. Racontez-nous ce qui s'est passé ?—R. Je vous l'ai déjà dit. J'avais dîné avec ma grand-mère. Nous causions dans le salon depuis une demi-heure, quand elle m'a quitté pour aller chercher de la toile. Tout à coup, un homme vêtu de noir, le visage couvert de suie, la tête coiffée d'un large chapeau, s'est dressé devant moi. « Ne bouge pas ou tu es mort ! » m'a-t-il dit à voix basse en me mettant la main sur la bouche. A ce moment, un autre homme, plus petit, a paru. J'ai voulu crier, impossible. Mais, voyant mes efforts, le dernier venu m'a porté un coup de poing au visage, puis il m'a étendu à terre, son compagnon et lui m'ont garrotté et ont essayé de me faire avaler le contenu d'une fiole, mais j'avais les dents serrées, et ils ont dû renoncer à leur dessein. Alors les assassins m'ont baillonné, et je me suis évanoui.

D. Vous n'avez pas, dites-vous, entendu les cris de votre grand-mère, ces cris que l'on a cependant perçus du dehors ? « Oh ! Jean, Jean ! »—R. Non, car, pendant que ces hommes l'assassinaient, j'étais sans connaissance. (Mouvements divers.)

Tels sont les points les plus importants de ces longs débats. On voit qu'ils sont loin d'avoir produit la lumière complète, et qu'ils laissent un large champ de bataille aux luttes de l'accusation et de la défense.

C'est la défense qui l'a emporté. Retsin a été déclaré coupable par six jurés, mais innocent par les six autres. En pareil cas, la loi belge comme la loi française prononce l'acquittement. Et, en réalité, était-il possible d'envoyer ce jeune homme aux galères, pour le moins, sur d'aussi contradictoires indices ?

**Nouvelle pharmacie.**—Tout le monde admire la jolie pharmacie que M. S. LACHANCE, si bien connu comme pharmacien de renom, vient d'ouvrir sur la rue Sainte-Catherine, près de la rue Jacques-Cartier, porte voisine de la banque d'Epargne. Comme l'on peut s'en convaincre en visitant cette pharmacie, M. Lachance a déployé beaucoup de goût et d'habileté dans l'aménagement et dans l'achat de ses marchandises, et l'acheteur est certain de trouver à cet établissement tout ce dont il a besoin.

**Maison A. Pilon & Cie.**—Cette grande maison continuera à fondre le stock sans réserve d'ici à quelque temps à meilleur marché que jamais. Nous recevons tous les jours de nouvelles marchandises de printemps et d'été, ce qui permet de satisfaire toutes nos pratiques. Profitez de cette grande vente autorisée par le syndic nommé à la faillite de la maison A. PILON & Cie. La maison PILON profite de cette occasion pour remercier cordialement le public en général pour l'encouragement qu'elle a reçu depuis quelque temps. Réduction considérable des prix de nos marchandises. Il faut écouler à tout prix notre stock qui est encore au-delà de \$60,000, pour faire face aux engagements que la maison PILON doit rencontrer d'ici à un mois. Nous vous invitons donc tous à profiter de cette grande vente, et en ce faisant, vous favoriserez M. A. PILON, qui a su, par son énergie, développer la partie Est de Montréal et faire du bien au public en général.

A. PILON & CIE.,  
647 et 649, rue Ste-Catherine, Montréal.  
Par ordre du syndic officiel, C. Beausoleil.